

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
en vue d'une activité de restauration ambulante de type Food truck ou équivalent
dans le cadre du Village des agents du Conseil départemental de la Somme,
organisé le 7 juillet 2026, à la Citadelle de Doullens**

En vue de l'attribution de 2 titres d'occupation temporaire du domaine public

1- Identification de l'autorité organisatrice

Le site de la Citadelle appartient au Département de la Somme. Par convention de mise à disposition conclue le 20 juin 2022, le Département de la Somme a confié à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), l'exploitation et la gestion du site. Dans ce cadre, l'EPCC Somme Patrimoine, en sa qualité de gestionnaire du site, organise pour le compte du Département, le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de la délivrance de titres d'occupation temporaire du domaine public. Les arrêtés d'occupation temporaires (AOT) seront délivrés et signés par l'EPCC. Pour les besoins de l'organisation matérielle de la consultation, les services du Département assurent, pour le compte de l'EPCC :

- la réception des candidatures et des offres ;
- les échanges administratifs avec les candidats ;
- l'analyse des offres.

2- Fondement juridique

En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le Département organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en vue de l'attribution de titres d'occupation à visée économique. Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service.

3- Objet, description de l'occupation

Le Département de la Somme organise à la Citadelle de Doullens, la troisième édition du village des agents, le 7 juillet 2026, de 10h à 17h. Le nombre d'agents attendus est compris entre 400 et 700 personnes.

Dans le cadre de cet évènement, le Département de la Somme souhaite installer une activité de restauration ambulante de type foodtruck à destination des agents, dans les espaces enherbés de la Citadelle de Doullens - RN 25, 80600 Doullens.

Pour l'organisation de cet évènement, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour l'utilisation privative du domaine public en vue de l'exercice de l'activité de restauration ambulante, type foodtruck ou équivalent. Pour cette activité, le nombre de titres d'occupation disponibles est limité à 2.

4- Caractéristiques de l'occupation

L'emplacement pour l'implantation éphémère de food-truck ou équivalent est situé au sein des espaces enherbés de la Citadelle de Doullens - RN 25, 80600 Doullens.

L'occupant mettra à la disposition de ses clients des poubelles. Les déchets provenant de l'exploitation de l'activité seront à évacuer et à traiter obligatoirement par l'occupant.

5- Nature de l'occupation

Chaque titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire. Il s'agit de titres d'occupation temporaire non constitutif de droits réels.

6- Durée

La présence des agents est prévue de 10h00 à 17h00, le mardi 7 juillet 2026.

L'occupation prendra effet le mardi 7 juillet 2026 de **8h00** (installation avant le début de l'évènement si besoin) à **19h00** (temps de démontage compris).

7- Redevance

Un titre d'occupation sera établi entre l'EPCC « Somme Patrimoine » et chaque candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du site.

Conformément à la délibération du 7 mars 2023 du Conseil d'administration de Somme Patrimoine, une redevance d'occupation est instaurée pour tout occupant temporaire, exerçant une activité économique sur le domaine concerné.

La redevance d'occupation est fixée à 5 % du chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité exercée sur le site.

Toutefois, le montant de la redevance ne pourra être inférieur à 200 €. En conséquence, lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un montant inférieur à 200 €, une redevance de 200 € sera due.

8- Projets éligibles - Critères de sélection

Les projets seront examinés au regard des 4 critères définis ci-après, en vue d'obtenir une note finale sur 100 points.

Le choix des occupants sera fondé sur les offres les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère 1 : capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation ...), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement, esthétique des installations (30 points),

Critère 2 : qualité et diversité des produits proposés en cohérence avec l'évènement (30 points),

Critère 3 : Mode de paiement (10 points),

Critère 4 : Tarifs proposés (30 points).

9- Contenu du dossier de consultation

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, (<https://marchespublics596280.fr>)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation,
- la cartographie des espaces à occuper (Annexe 1),
- la fiche de présentation de la candidature (Annexe 2),
- la fiche de présentation de l'offre (Annexe 3),

10- Adresse et condition d'envoi des candidatures

10.1- Remise des offres sur support papier

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Conseil départemental de la Somme
Direction de la Communication
40 rue de la République
80000 AMIENS**

aux heures d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi : 9h -12h/ et 14h-17h

Téléphone : 03 22 97 23 60 / 06 49 53 41 91

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**Conseil départemental de la Somme
Direction de la Communication
40 rue de la République
80000 AMIENS**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

10.2- Remise des offres par voie électronique

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, de même que déposer leur candidature par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>)

11- Date limite de réception des candidatures

23 juin 2026

12- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

13- Délai de validité des dossiers

30 jours à compter de leur réception

14- Renseignements

Renseignement techniques et administratifs auprès de la Direction de la communication
Monsieur Vincent MANESSE, Responsable événementiel au Conseil départemental
(06.14.22.25.82)

15- Date d'envoi de l'avis à la publication

4 juin 2026